

CERCLE HIPPIQUE DU BOIS DE VINCENNES

8 rue de Fontenay

94130 NOGENT SUR MARNE

PROCES-VERBAL

DU COMITE DIRECTEUR DU 14 JANVIER 2014

* * *

Le Comité Directeur du C.H.B.V. s'est réuni le 14 janvier 2014 à 20h00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Election du bureau ;
- 2 – Approbation du PV de la réunion du Comité Directeur du 30 novembre 2013;
- 3 – Personnel ;
- 4 – Présence de personnes extérieures au club et rappel des consignes transmises aux salariés ;
- 5 – Relations avec la Mairie ;
- 6 – Cavalerie ;
- 7 – Questions diverses.

Étaient présents :

Patricia CLINET	Vice-Présidente
Aurélie de LABOULAYE	
Ivan LE GOFF	
Céline MENNESSIER	Secrétaire Générale
Marianne POUMIER	
Michèle RACHOU	
Georges-Arnoux RIEUNIER	Président
Joaquim RUIVO	
Corinne VAN BUTSELE	Trésorière

Céline MENNESSIER est nommée secrétaire de séance.

1 – Election du bureau

Le vote se fait à main levée.

Georges-Arnoux RIEUNIER se présente en tant que Président : il est élu à l'unanimité.

Patricia CLINET se présente en tant que Vice-Présidente : elle est élue à l'unanimité.

Corinne VAN BUTSELE se présente en tant que Trésorière : elle est élue à l'unanimité.

Aurélie de LABOULAYE se propose afin de seconder Corinne VAN BUTSELE sur les questions relatives à la trésorerie. Le Comité donne son accord à l'unanimité.

Céline MENNESSIER se présente en tant que Secrétaire Générale : elle est élue à l'unanimité.

Les commissions de travail présentées en Assemblée Générale du 14 décembre 2013 restent inchangées.

2 - Approbation du PV de la réunion du Comité Directeur du 30 novembre 2013

Le PV de la réunion du 30 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

3 - Personnel

Le Comité Directeur convie les salariés du CHBV au dîner annuel le samedi 18 janvier 2014.

4 – Présence de personnes extérieures au CHBV et rappel des consignes de sécurité

Il est fait rappel des consignes d'accueil et de sécurité au Cercle Hippique du Bois de Vincennes.

- En dehors des salariés, le club ne peut laisser rentrer des membres non propriétaires ou non membres, dans les locaux à ses heures de fermetures pour **des raisons de sécurité**.
- En dehors des salariés, aucune personne, membre ou non membre, ne peut manipuler les outils du CHBV, curer les boxes ou prodiguer des soins aux chevaux sans autorisation du Directeur Technique, soit réaliser des missions à la place des salariés du Cercle.

Il est précisé que cette consigne est la même pour les jeunes scolaires qui effectuent leur stage de découverte au sein du club puisque s'agissant de stages d'observation, ils n'ont pas à effectuer des tâches relevant du cadre du travail.

6 – Relations avec la Mairie de Nogent-sur Marne

Dans le cadre de la mise en place d'un partenariat entre la municipalité nogentaise et le Cercle Hippique du Bois de Vincennes, Olivier CHEZEAU, Directeur Technique et Céline MENNESSIER, Secrétaire générale, ont rencontré le mercredi 8 janvier 2014 Véronique DELANNET, 6^{ème} adjointe chargée de la Famille (petite enfance, vie scolaire et périscolaire) et Sandrine CARRIERE, directrice adjointe chargée des Ressources Humaines, de l'enfance et de la petite enfance.

Au cours de cette rencontre, il a été évoqué :

- des pistes de partenariats à l'attention du jeune public nogentais par le biais de l'école et des activités périscolaires,
- la mise en place du dispositif des rythmes scolaires et sa répercussion sur le fonctionnement des reprises poney des fins de journées et du mercredi.

Sur la question de la réforme des rythmes scolaires, le CHBV s'engage comme association dans la réflexion menée par la municipalité sur ce dispositif, s'il devait être mis en place. Le CHBV, par représentation d'un membre du bureau, était donc présent à la réunion du jeudi 16 janvier 2014 à l'intention des associations nogentaises. Véronique DELANNET a présenté le scénario retenu par la municipalité qui pourrait être mis en place à la rentrée scolaire 2014/2015 à Nogent-sur-Marne.

Dès que les discussions avec les représentants des services des sports et de la famille seront finalisées, un autre rendez-vous avec Jacques JP MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne devrait avoir lieu afin de conclure un partenariat constructif.

6 – Cavalerie

- Cavalerie propriétaire

Cinquante pesos a quitté le club au début du mois de janvier 2014. Il sera remplacé par un autre cheval de propriétaire.

Dans le cadre de la modification du taux de la TVA applicable aux activités équestres au 1^{er} janvier 2014 et concernant les tarifs des pensions, les prestations inhérentes aux contrats conclus en 2013 et ayant cours en 2014 conserveront un taux de TVA de 7%.

- Cavalerie Club

Deux chevaux sont actuellement à l'essai.

7 - Questions diverses

Le matériel de protections : guêtres, cloches et protège-boulets, propriété du Cercle Hippique du Bois de Vincennes, doit rester au sein des locaux afin de permettre son utilisation à chaque reprise sur certains équidés, comme mentionné sur la fiche présente dans la sellerie. Désormais, le matériel sera marqué.

Une relance a été faite auprès du syndic du 10, rue de Fontenay au sujet de l'invasion végétale. Une société doit intervenir pour procéder à l'élagage et nettoyage des toitures mi-février.

Georges-Arnoux RIEUNIER finit le descriptif des travaux concernant la réfection du manège afin de procéder à l'établissement des devis.

La prochaine réunion du Comité Directeur est programmée le jeudi 6 février 2014 à 20h00.

Georges-Arnoux RIEUNIER
Président

Céline MENNESSIER
Secrétaire de séance